

Administration et Rédaction

19, GRANDRUE
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois	4	7
Six mois	6 50	13
Un an	12	25

LA LIBERTÉ

ANNONCES et RÉCLAMES
Agence de publicité
HAASTREIN ET VOGLER
PRIS D'INSERTION
Annonces 150/ann
LA LIGNE LA LIGNE
Santon, 15 cent. 50 cent
Russe, 20 » — »
Étranger, 25 » — »

O. I. X. + M. V. X.

Journal politique, religieux, social

Saint Léandre

Nouvelles du jour

Le *Messageur du Gouvernement russe* publie un communiqué exposant la genèse de la note relative à la Macédoine.

Aux premières propositions de réformes présentées par l'ambassadeur de Russie, en octobre 1902, la Porte répondit par un iradé de réformes qui ne présentait pas des garanties suffisantes. Comme l'agitation continuait en Macédoine, le comte Lamsdorff se rendit à Belgrade et à Sofia, où il déclara que la Russie continuerait ses efforts en vue d'introduire des réformes dans les trois vilayets européens et qu'il était donc absolument nécessaire que les Etats slaves fissent de leur côté tout leur possible pour maintenir la tranquillité. La Serbie et la Bulgarie donnèrent alors l'assurance qu'elles réprimeront toute nouvelle agitation. Le comte Lamsdorff partit ensuite pour Vienne, où il arrêta, de concert avec le comte Goluchowski, les bases fondamentales du projet de réformes d'après lequel les ambassadeurs des deux puissances à Constantinople établiraient un plan de réformes détaillé en tenant compte des conditions locales. Ce plan fut soumis le 17 février aux puissances signataires confidentiellement, en leur demandant en même temps, dans le cas où elles seraient d'accord, de l'appuyer auprès de la Porte la Russie et l'Autriche. La France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre s'y déclarèrent disposées. Le plan fut alors soumis au Sultan.

Le communiqué continue en disant qu'il faudra organiser, sous la direction des ambassadeurs à Constantinople, un contrôle rigoureux par les consuls sur l'application des réformes. En annonçant aux représentants de la Russie dans la Péninsule des Balkans le succès obtenu par la demande des puissances, on leur a de nouveau rappelé que les Etats des Balkans, parvenus à l'autonomie, grâce au sacrifice de la Russie, peuvent toujours compter sur la bienveillance de cette dernière et la protection efficace des intérêts matériels et intellectuels des chrétiens; mais que la Russie n'est pas disposée à sacrifier une goutte de sang, ni la plus infime partie de l'héritage du peuple russe, si les Etats slaves, contrairement aux conseils de raison qui leur ont été donnés, cherchaient à amener, par des moyens révolutionnaires, une modification dans le *statu quo* dans les Balkans.

Ainsi s'évanouit le rêve que faisait la Bulgarie d'être garantie contre la Turquie, dans le cas où l'armée bulgare prêterait secours aux Macédoïens. Le correspondant du *Standard* à Sofia affirme, d'ailleurs, que l'armée bulgare n'est pas prête pour la lutte. Pendant que la Turquie remplissait ses forteresses et ses arsenaux d'armes des plus récents modèles; pendant que la Serbie elle-même complétait et perfectionnait ses armements, la Bulgarie ne prenait même pas la peine de remplacer les cartouches et les obus qui étaient consommés pendant les exercices à feu.

On ajoute que le gouvernement bulgare sait très bien, d'autre part, que la Grèce et la Serbie s'allierait à la Turquie plutôt que d'aider à la formation d'une grande Bulgarie qui les absorberait toutes les deux.

Le protocole signé à Washington, entre le représentant du Venezuela et les puissances alliées, et renvoyant devant la Cour de La Haye la question du traitement privilégié, prévoit la réunion de ce Tribunal pour le 1^{er} septembre et la proclamation d'une sentence dans les six mois.

Au cours d'un entretien qu'il a eu avec M. Hay, ministre des affaires étrangères à Washington, à propos de la situation en Chine, l'ambassadeur de Russie a exprimé l'espoir que les Etats-Unis se joindraient aux autres puissances pour empêcher l'importation des armes.

Cela n'a l'air de rien; mais sous ce velouté diplomatique se cache un véritable rappel à l'ordre au gouvernement américain qui permet aux industriels yankees de vendre des armes aux Chinois.

Un navire espagnol est parti de Cadix pour Tanger où il transporte deux millions de pesetas, répartis en 110 caisses. Cette somme est un acompte sur l'emprunt de dix millions que le Sultan du Maroc a contracté auprès de banquiers espagnols.

Voilà une munition qui tuera mieux les partisans de Bou-Hamara que les balles de l'armée chérifienne.

L'un des principaux journaux de la République Argentine, la *Prensa*, commente les articles de la *Deutsche La Plata Zeitung* et de l'*Argentin. Tageblatt*, deux périodiques allemands publiés à Buenos-Ayres s'occupant des desseins soi-disant hostiles de l'Allemagne vis-à-vis de l'Amérique du Sud. Ces deux journaux disent que le *New-York Herald* publie des dépêches tendancieuses pour provoquer les suspicions des Américains du Sud contre l'Allemagne et pour nuire au commerce allemand en faveur des Américains.

La *Prensa* croit que cette version n'est pas tout à fait improbable.

Les progrès de l'Allemagne au Brésil font naître aussi de nombreux commentaires.

Les journaux brésiliens, s'occupant des relations entre l'Allemagne et l'Amérique du Sud, disent que le Brésil n'a aucun motif de s'inquiéter que les Allemands forment, dans la République, la colonie étrangère la plus prospère et n'ont aucune raison de se plaindre de la situation actuelle.

Le baron de Rio Branco, ministre des affaires étrangères, a dit: « J'ai été à Berlin et je puis assurer que l'empereur et son gouvernement entretiennent de bonnes relations avec notre République et désirent les maintenir. »

Le groupe des coloniaux, à la Chambre française, présidé par M. Etienne, taquine M. Delcassé afin qu'il obtienne du Siam un traité plus avantageux pour la France.

Le ministre des affaires étrangères vient de faire savoir à M. Etienne, qui se trouve être président de la Commission des affaires extérieures, qu'il lui serait possible d'engager de nouvelles négociations avec le Siam, en vue de modifier sur certains points la convention franco-siamoise actuellement soumise à la ratification de la Chambre.

M. Delcassé comprend que sa position était ébranlée.

La situation reste fortement troublée à Amsterdam par la menace d'une nouvelle grève des employés de chemins de fer. Les agitateurs attendent de voir paraître les projets du gouvernement et ils affirment que, si ces projets contiennent la moindre mesure restreignant le droit de grève, le grand mouvement commencera.

Comme actes préparatoires, d'importantes résolutions ont été prises dans une réunion qui comptait un millier de délégués.

On y a décidé la fusion de l'Association néerlandaise des employés de chemins de fer et de la Fédération du

personnel des chemins de fer et des tramways. Entre ces deux grandes associations, qui ont été longtemps distinctes, sinon rivales, auxquelles se rattachent environ 10,000 employés, s'est opéré, ces derniers temps, un rapprochement qu'on a rendu définitif. Désormais, il n'y aura plus qu'une seule organisation, dont le siège sera à Amsterdam.

Les représentants des employés d'Utrecht ont demandé qu'il fut spécifié dans les règlements que le Comité central ne pouvait proclamer la grève qu'après avoir convoqué une assemblée générale des représentants de toutes les sections. Leur proposition n'a pas rallié la majorité, qui a décidé de laisser au Comité central le droit de proclamer la grève.

Un incident a provoqué un grand tumulte. A l'appui de la proposition des délégués d'Utrecht, un employé de cette ville déclara qu'il n'avait pu décider ses camarades à la grève qu'en leur donnant l'assurance qu'il s'agissait pour eux d'obtenir une augmentation de salaire de 50 %. Il a été ouvertement blâmé d'avoir eu recours à de pareils procédés, et on ne lui a su aucun gré de son aveu intempestif, qui ne manquera pas d'être relevé.

La question de la grève générale a été spécialement débattue dans une réunion des divers Syndicats ouvriers. Il paraît que la discussion a été chaude. Les trois cents délégués n'étaient pas d'accord: les uns étaient d'avis de proclamer immédiatement la grève générale, les autres pensaient qu'une grève partielle suffirait à conjurer le danger éventuel.

La victoire est restée aux modérés; on a fait, cependant, une concession aux autres en accordant un pouvoir très étendu au Comité de défense. Sa compétence n'est limitée que par cette seule clause, savoir qu'en cas d'attentat à la liberté de l'ouvrier, la grève devra être immédiatement proclamée pour le personnel des chemins de fer et pour tous les ouvriers des Compagnies de transport.

Si cette grève partielle n'obtient pas le résultat désiré ou si elle donne lieu à un grand déploiement de forces de la part des autorités, alors la grève sera étendue aux corps de métiers qui pouvaient aux besoins journaliers de la vie, et enfin, si cela est nécessaire, la grève générale sera proclamée.

Les employés de la ville d'Amsterdam se sont abstenus de prendre part aux délibérations; cependant, ils ont déclaré, du moins la plupart d'entre eux, et notamment les employés du gaz, qu'ils se soumettraient à l'ordre de faire grève.

A Paris, la Commission du budget, réunie hier matin mercredi, a voté le projet d'un troisième douzième provisoire en limitant toutefois à 200 millions l'émission de bons prévus pour combler l'insuffisance des exercices 1901-1902. La Commission a ensuite entendu le ministre des finances sur les propositions qu'elle a introduites dans le budget des recettes. M. Rouvier a déclaré accepter l'amendement Klotz, fixant à 1 fr. 20 par 100 kilos la surtaxe sur les pétroles bruts. Cette surtaxe, dans l'esprit de M. Klotz, a pour but de réduire le bénéfice des raffineurs de pétrole, tout en donnant à l'Etat des recettes nouvelles. Par contre, le ministre s'est montré opposé à l'amendement Lauraine, portant une surtaxe sur les spiritueux composés.

M. Doumer a dit que la Commission ne tenait pas absolument à l'amendement Lauraine, mais qu'elle tenait à ce que le budget fût en équilibre.

On a demandé à M. Rouvier à l'aide de quelles mesures il se propose de faire

face au déficit du budget. Le ministre n'a pas pu faire de proposition ferme.

On a distribué hier mercredi, à la Chambre française, le rapport Rabier relatif aux demandes d'autorisation de 54 Congrégations. Ce rapport répartit, comme nous l'avons dit, les 54 demandes en trois projets distincts; le premier s'applique à 25 Congrégations enseignantes, le second à 28 Congrégations prédicantes, le troisième est spécial aux Chartreux. Pour ces trois projets, le rapporteur demanda à la Chambre de refuser de passer à la discussion des articles.

C'est donc trois coups de guillotine législative que propose M. Rabier.

Cependant, beaucoup de députés veulent sauver les Chartreux, et M. Waldeck-Rousseau a promis de protéger les Dominicains. Nous verrons à quoi aboutiront ces promesses et ces velléités.

Le clergé de France et les études

II

Dans un premier article, nous avons rappelé qu'après la Révolution et l'Empire, la France était fort au-dessous de sa gloire scientifique. Tout était à réédifier dans le domaine de l'enseignement.

Le clergé crut aller au plus pressé en s'occupant avant tout de l'instruction primaire. A côté des Frères des Ecoles chrétiennes, qui se recrutaient rapidement, de nouvelles Congrégations enseignantes surgirent simultanément en Bretagne, en Lorraine et dans le Lyonnais. Les besoins étaient si grands et le personnel si insuffisant en nombre et en capacité, qu'aucune rivalité n'était encore possible entre les maîtres laïques et les maîtres congréganistes.

L'Université ne tarda pas à donner à ses recrues une direction uniforme et une sérieuse préparation et à développer les programmes de ses Lycées et de ses collèges. Les petits séminaires suivirent en partie ce mouvement, mais dans des conditions ingrates. Ils étaient rattachés à l'Université sans en dépendre; ils ne pouvaient accepter que des jeunes gens se destinant au sacerdoce; le port de la soutane ou de la soutanelle éloignait les étudiants visant des carrières laïques. Les évêques avaient des idées fort divergentes sur les études nécessaires au futur prêtre.

De là une grande diversité de tendances, de programmes et de niveau. Cependant, on se mit presque partout, après 1830, à enseigner le grec et à fortifier l'étude des mathématiques. Des professeurs prêtres se reconquirent des aptitudes pour certaines branches et s'élevèrent assez haut par des travaux personnels. Ce fut le triomphe des autodidactes. Enfin, Mgr Allé établit, à la rue de Vaugirard, l'Ecole des Hautes Etudes, autrement appelée Ecole des Carmes, pour donner une certaine unité à l'enseignement et former des professeurs capables dans les branches nouvellement introduites. Cette Ecole, dont M. Baudrillard relève très équitablement l'opportunité, rendit des services qu'on a quelque peu oubliés. On lui doit d'excellents professeurs et quelques prêtres de grande valeur; qu'il nous suffise de citer le cardinal Lavergie.

Grâce à l'Ecole des Hautes Etudes et à l'impulsion donnée par quelques évêques, beaucoup de petits séminaires se trouvèrent en état d'accepter la lutte avec les établissements universitaires, lorsque, en 1850, la loi Falloux donna à la France la liberté d'enseignement.

Des Collèges de Jésuites et d'autres Ordres religieux surgirent; les séminaires se développèrent. Les pères de famille, qui faisaient opposition à l'Empire, confièrent leurs fils aux établisse-

ments du clergé, surtout du clergé séculier (nous parlons des pères de famille républicains), pour ne pas les livrer aux lycées de l'Etat. Ce que voyant, beaucoup de professeurs prêtres recherchèrent le diplôme de bachelier, qui avait alors un prestige fort diminué maintenant.

Entrainés par notre sujet, nous avons oublié de mentionner la première tentative sérieuse qui se produisit en dehors des séminaires pour former une élite de savants catholiques. En 1823, un certain nombre de prêtres et de laïques s'étaient groupés à La Chesnaye, autour de Lamennais. Les prêtres s'appelaient Lacordaire, de Salinis, Gerbet, Combalot, Rohrbacher; les laïques, Maurice de Guérin, Laurentie, Boré, puis Montalembert. Chacun travaillait selon ses aptitudes dans une branche du savoir divin ou humain et se préparait aux luttes contre l'impiété voltairienne, encore puissante. On sait que la révolte de Lamennais amena la dispersion de ce groupe peu après 1830.

Cela dit, revenons à l'enseignement littéraire et scientifique sous l'Empire. Le niveau des études ne cessait pas de s'élever au sein de l'Université, sans qu'il y eût cependant différence trop sensible entre les Collèges laïques et les Collèges du clergé. Les Collèges des Jésuites s'élevaient parallèlement. Comme point de comparaison entre les deux enseignements, nous mentionnerons Renan, que n'a surpassé aucun fils de l'Université, et qui fit toutes ses études dans des Séminaires.

Néanmoins, c'est par d'autres qualités que la supériorité des études que le clergé soutenait dans les séminaires la concurrence avec l'Université. A la longue, son infériorité scientifique devait apparaître. Pour prévenir ce malheur, il n'y avait qu'un moyen, obtenir la liberté de l'enseignement supérieur comme couronnement de la liberté de l'enseignement secondaire.

La Société générale d'éducation et d'enseignement fut fondée, en 1867, pour demander cette liberté. Elle déposa, au mois de mars 1868, une pétition couverte de plus de 2000 signatures d'hommes considérables. Mais le Sénat l'écarta après quatre jours de discussion. La France doit à la République conservatrice la liberté de l'enseignement supérieur, votée le 12 juillet 1875. Cinq Universités libres surgirent aussitôt à Paris, à Lyon, à Lille, à Angers et à Toulouse. Elles attirèrent de nombreux ecclésiastiques se destinant à l'enseignement, et elles continuent de rendre d'éminents services, sous le nom d'Instituts catholiques, car une loi postérieure, inspirée par l'anticléricalisme, leur a enlevé le titre et les compétences d'une Université.

Nous aurions à mentionner encore des initiatives qui ont donné d'excellents résultats: telles l'Œuvre pour l'encouragement des études supérieures dans le clergé et les Congrès scientifiques internationaux des catholiques. « Dans tous les ordres de connaissances, il se publie des travaux qui ont pour auteurs des ecclésiastiques. Ouvrez les journaux français à certaines dates de l'année, vous y verrez de longues listes de récompenses accordées par les Académies, l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences morales et politiques, l'Académie des sciences elle-même (bien que, dans les sciences, le clergé soit demeuré un peu en arrière); et relevez par curiosité le nombre des prêtres et des religieux qui y figurent. » L'estime est donc revenue au clergé sur le terrain scientifique.

C'est la conclusion de M. l'abbé Baudrillard; ce sera celle de tous les esprits libres de préjugés.

Revue suisse

Autour du tarif douanier. — Une découverte électorale à Zurich. — Au pays des crimes de la Lenk.

La campagne douanière se poursuit activement dans la plupart des cantons. Il faudrait tenir un registre spécial pour énumérer toutes les réunions et conférences tenues sur les divers points du territoire, principalement dans les campagnes. Le canton de Berne, en particulier, est en plein mouvement; les assemblées sont très fréquentées, et les paysans se prononcent avec enthousiasme pour l'acceptation du tarif.

Dans le canton de Vaud, des Comités se sont constitués partout. Chaque district possède une organisation complète, avec rattachement au Comité central. On peut donc prévoir que les Vaudois donneront une forte majorité en faveur du tarif et que surtout leur participation au scrutin sera très active, ce qui est l'essentiel. La Revue et la Gazette de Lausanne déploient toutes deux le zèle des grands jours.

En fait d'arguments, les adversaires du tarif semblent être au bout de leur rouleau. Le discours de M. Richard, à Genève, si brillant qu'il fut, n'a guère apporté de motifs nouveaux. C'est toujours la grande fanfare sur le renchérissement de la vie, sans qu'on puisse en faire la démonstration mathématique. Certains confédérés libéraux vont jusqu'à confondre le tarif d'usage avec le tarif général. Au lieu de comparer les deux tarifs généraux de 1891 et 1902, ils mettent les chiffres du nouveau tarif général en regard des droits conventionnels fixés par les traités de commerce. C'est une véritable fibristerie.

Une autre roderie consiste à travestir les raisonnements des partisans du tarif. Ainsi, parce que l'appel au peuple suisse fait ressortir le double but d'un tarif général, d'être à la fois un instrument de combat et un instrument de protection, vite les adversaires se retournent vers les campagnards et leur disent: Voyez, ces droits qui doivent vous protéger ne sont inscrits au tarif que pour la forme, on les abandonnera lorsqu'on négociera les traités de commerce. Et après avoir crié au renchérissement de la vie, après avoir traité les paysans d'affameurs, on vient prétendre, au contraire, qu'ils seront volés! Cette duplicité ne trompera personne. Chacun sait que les traités de commerce sont un marché où les deux contractants doivent céder l'un et l'autre quelque chose pour arriver à une entente. Il faut donc que le tarif général nous offre une marge suffisante pour traiter avec l'étranger sans tomber dans les chiffres ridiculement bas qui permettraient à la concurrence étrangère de ruiner notre production agricole. C'est pour cela que les partisans de l'agriculture ont voulu un droit de 50 francs sur les bœufs exotiques et un droit de 20 francs sur les vins. Ces taux sont considérés comme un maximum. Nos négociateurs les opposent aux tarifs étrangers qui ont été relevés dans une mesure bien plus forte que les nôtres. A une arme mieux aiguisée, il fallait évidemment riposter aussi par un engin de nouveau modèle. On ne va pas à la guerre contre les canons Krupp avec les vieilles coulevrines du moyen âge.

De la sorte, si les traités de commerce doivent modérer nos tarifs, ils resteront néanmoins assez élevés pour remplir le but de protection auquel aspire l'agriculture suisse.

La N. Gazette du Vrais nous paraît avoir fort bien résumé les avantages du nouveau tarif pour l'agriculture dans les trois thèses suivantes:

1. Le tarif douanier doit assurer les anciens débouchés à notre exportation de fromages, de bétail d'élevage, de fruits et de bois.

2. Le tarif douanier améliorera le prix des produits de la vigne, de l'engraisement des veaux, de l'apiculture et peut-être aussi de l'engraisement du porc.

3. Le tarif douanier nous donnera, pour le bétail bovin de boucherie, non pas un relèvement, mais une plus grande constance des prix.

Une dépêche de Zurich à la Tagwacht de Berne signale un incident électoral que, jusqu'à confirmation, nous tenons pour incroyable. On a découvert à Riesbach, l'un des faubourgs de Zurich, une urne qui était encore remplie de bulletins de vote provenant des élections d'octobre au Conseil national! On l'aurait oubliée dans le dépouillement. Comme le principal candidat du parti socialiste, M. le conseiller d'Etat Ernst, n'a été distancé que de 400 voix par le candidat de la coalition bourgeoise, M. Fritsch, les journaux socialistes estiment qu'il y a lieu de recommander l'opération...

Il résulte du débat engagé hier mercredi, au Grand Conseil de Berne, que les électeurs du Haut-Simmmenthal devront retourner aux urnes pour élire le président du tribunal de leur district. C'est la septième fois qu'ils vaquent à cette besogne. La souveraineté du peuple simmenthalois ressemble à la pauvre Pénélope obligée de défaire sa toile à mesure qu'elle la tisse. Seulement, ici, c'est le Grand Conseil impitoyable qui détruit la trame.

Le nouvel élu était M. Imobersteg, agent de banque. La gestion de son comptoir ayant été déclarée incompatible avec la présidence d'un tribunal, M. Imobersteg a préféré garder sa banque et lâcher les fonctions judiciaires, moins lucratives.

Mais, en même temps, il y avait plainte contre l'élection de M. Imobersteg pour corruption électorale, pression, menaces, beuveries, etc.

Aux yeux du gouvernement et de la Commission, la démission de l'élu rendait la plainte sans objet.

Tel n'était pas l'avis de M. le Dr Brüstlein, qui estimait la plainte valable et demandait la production du dossier. La démission subséquente ne devait pas, selon lui, empêcher l'examen et, cas échéant, la répression des fraudes électorales. Il montrait M. Imobersteg caracolant sur deux chevaux de cirque, prêt à lâcher l'un dès qu'il aurait le pied sûr dans l'étrier de l'autre.

Cette argumentation imagée n'a pas été admise. On ne tenait pas à laver le linge sale du Haut-Simmmenthal devant le Grand Conseil et la presse. C'est assez des crimes de la Lenk. O doux pays!

Et je suis sûr qu'il y a dans cette fameuse région bernoise des gens qui disent chaque jour en leur cœur radical: Merci, mon Dieu, de ce que nous ne ressemblons pas à ces affreux réactionnaires de Fribourg, Uri, Lucerne et autres lieux sonderbündiens.

— C'est un froussard, conclut le maire plein de courage.

— On sait ce qu'on sait, opina Randon mystérieux.

— Oui, on le sait, acheva Détraz plus franc. Sans le docteur, il connaissait la prison. Et aujourd'hui, il l'a vu sur lui. Faut nous en débarrasser à la mairie, il le faut.

La neige reflétait la froide lumière du soleil. Les montagnes blanches miroitaient au jour car. Sous le ciel bleu pâle, les choses confondaient leurs contours dans une même pureté immaculée et brillante.

Le landau de la préfecture, qui rentrait à Chambéry, croisait la délégation improvisée de Cognin. Avec un air important, le maire fit signe au cocher de s'arrêter. Chapeau bas, il s'approcha de la portière qui s'ouvrit aussitôt.

— Monsieur le conseiller, nous avons un service à vous demander.

— Quel donc? répliqua le jeune homme d'une voix brusque. N'ayant pas été reçu, il revenait de méchante humeur, car l'aide de camp du général avait été introduit auprès de Madame Guibert.

— Tous les pères de famille, sans exception, se plaignent de l'instituteur.

— Pourquoi?

— Il fait mal sa classe, il frappe les élèves, il tient des propos contre la patrie.

Le jeune homme prit un visage pensif, et avec un geste de ministre qui congédie, il donna cette simple promesse: — Je m'en occuperai.

Continuant sa route, le maire se frottait les mains et disait à ses assesseurs: — Je lui ai joué un bon tour, à notre Maitlard!

Les jours suivants, les grands journaux retraçèrent dans ses moindres détails le drame de Timmlimoum, et, sans distinction de parti,

ÉTRANGER

La question macédonienne

TEXTE DE LA NOTE AUSTRO-RUSSE

Voici le texte de la note austro-russe remise à Constantinople:

Les gouvernements d'Autriche Hongrie et de Russie, animés du désir sincère de voir écartées les causes de troubles qui se produisent depuis quelque temps dans les vilayets de Salonique, de Kossovo et de Monastir, sont persuadés que ce but ne saurait être atteint que par l'application de réformes tendant à améliorer les conditions des populations des dits vilayets.

Ainsi qu'il résulte des communications adressées récemment par la Porte aux ambassadeurs ottoman à Constantinople, le gouvernement ottoman a reconnu lui-même la nécessité d'aviser aux moyens de renforcer l'action des lois et de réprimer les abus.

En prenant acte de ces bonnes dispositions, les gouvernements d'Autriche Hongrie et de Russie ont cru cependant que, dans l'intérêt du maintien de la tranquillité et de l'ordre dans les contrées susmentionnées, il serait de la plus haute importance de compléter les règlements nouvellement arrêtés, et, dans cet ordre d'idées, ils sont tombés d'accord sur la nécessité de recommander au gouvernement ottoman l'application de certaines dispositions qui peuvent se résumer ainsi:

Pour assurer le succès de la mission confiée à l'inspecteur général, celui-ci sera maintenu à son poste pour une période de plusieurs années déterminées d'avance, et il ne sera pas révoqué avant l'expiration de cette période sans que les puissances soient préalablement consultées. A ce sujet, il aura la faculté de se servir, si le maintien de l'ordre public le rend nécessaire, des troupes ottomanes, sans avoir recours au gouvernement central.

Les valis seront tenus à se conformer strictement à ses instructions.

Pour la réorganisation de la police et de la gendarmerie, le gouvernement ottoman se servira du concours de spécialistes étrangers.

Le gendarmier sera composé de chrétiens et de musulmans dans une proportion analogue à celle des populations des localités en question.

Les gardes champêtres seront chrétiens là où la majorité de la population est chrétienne, vu les vexations et les excès dont la population chrétienne a eu que trop souvent à souffrir de la part de certains malfruits armés et vu que les crimes et les délits commis par ces derniers restent, dans la plupart des cas, impunis. Le gouvernement ottoman avisera sans retard aux moyens de mettre fin à cet état de choses.

Les nombreuses arrestations opérées à la suite des derniers troubles dans les trois vilayets et ayant excité les esprits, le gouvernement ottoman, pour accélérer le retour à la situation normale, accordera une amnistie à tous les accusés ou condamnés pour faits politiques, ainsi qu'aux émigrés.

Pour assurer le fonctionnement régulier des institutions locales, le budget des revenus et dépenses sera dressé dans chaque vilayet et les perceptions provinciales contrôlées par la Banque ottomane seront destinées en premier lieu aux besoins de l'administration locale.

Le paiement des services civil et militaire, y compris le mode de perception des dîmes, sera modifié et l'affermage en gros sera aboli.

Le gaz à Paris

La Commission municipale du gaz, à Paris, a entendu les demandeurs en concession. Ce sont, notamment M. Champion, président de l'Association des consommateurs de gaz, qui veut intéresser directement ces consommateurs à la fabrication; puis, M. Raoul Pictet, l'inventeur très connu qui propose l'utilisation du « gaz à l'eau » très bon marché, mais aussi très dangereux à cause de l'oxyde de carbone qu'il renferme. M. Pictet dit avoir trouvé un moyen sûr de le débarrasser de cet oxyde de carbone; il propose, en outre, l'installation de conduites

rendre hommage à la glorieuse mémoire du commandant Guibert dont la brève destinée touchait tous les cœurs.

Rencontrant encore sur ces justes loges, les feuilles de Savoie se disputèrent sa biographie et son portrait. Dans leur solitude du Mauprat, ces dames, accablées de douleur, recevaient avec douceur et résignation les innombrables témoignages de sympathie qui leur venaient de toute la France, de l'Etat, des camarades de Marcel, des connus et des inconnus. Elles s'appuyaient l'une à l'autre pour mieux approfondir et supporter leur malheur et ne trouvaient du réconfort que dans la prière et dans leur mutuelle tendresse. Seules, les visites de Madame Soudet, mère de Madame Etienne Guibert, leur apportaient un peu de consolation; celle-ci savait les mots qu'il faut dire à ceux qui souffrent des séparations cruelles.

Par un brusque retour, l'opinion du monde, qui n'avait pas suivi les Guibert dans leur ruine honorable, se décida à favoriser le mouvement public. Madame Dulauren ne pouvait demeurer inactive en cette occasion. Elle décida Mademoiselle de Songeon, présidente honoraire de la Croix Rouge de Savoie, à prendre l'initiative de l'organisation d'un service funèbre qui serait célébré en grande pompe dans la cathédrale de Chambéry. Il importait, en effet, d'accaparer l'illustré défunt et de rappeler d'une façon éclatante ses origines sociales. Les autorités seraient convoquées à la cérémonie.

Quant tout fut préparé — les quêtes faites, le service commandé, les invitations libellées, — Mademoiselle de Songeon et Madame Dulauren, officiellement déléguées, montèrent au Mauprat pour demander l'autorisation de la famille. Madame de Marthey accompagnait sa mère. Elle désirait présenter ses condoléances — si profondément sincères! — à Madame

d'oxygène, parallèles aux conduites actuelles et qui permettront à bon compte d'enrichir le gaz d'éclairage. Ce système va, paraît-il, être expérimenté à Manchester, et l'inventeur a convié les conseillers municipaux à ces expériences.

Deux conseillers ont exposé un projet de fabrication du gaz à la mine. Le gaz serait amené à Paris par conduites sous les grandes routes, et ne coûterait guère à la Ville que cinq centimes le mètre cube.

Les auditions des concessionnaires étant terminées, la Commission va maintenant délibérer sur chacun des projets.

Le hinterland d'Aden

Une dépêche de Constantinople au Daily Mail annonce que les dispositions hostiles des Arabes du hinterland d'Aden (Arabie) et l'indifférence des autorités turques menacent de provoquer un conflit très grave.

La crise ne peut pas être évitée.

La propriété de la Chartrouse

Le Tribunal civil de Grenoble vient de rendre son jugement dans une affaire pendante entre les Chartreux, propriétaires de la marque de la liqueur de la Grande-Chartrouse, et M. Garnier, pharmacien à Paris, se disant agir comme cessionnaire de son père et comme ayant droit à un sixième dans la succession de son oncle, le père Garnier, inventeur de la liqueur. M. Garnier estimait ses droits à 450 millions. Le Tribunal, estimant que le père Garnier avait légalement fait cession de son vivant au père Grézier, qui lui-même céda à l'abbé Rey le fonds de commerce avec les marques et étiquettes, a débouté M. Garnier et l'a condamné aux dépens.

Echos de partout

MAISON ET TEMPLE EN PAPIER

Les petites maisons de colporteurs, laborieusement édifiées avec des bouillottes en papier mâché, viennent de se transformer, en Russie, par la main des Américains évidemment, en une véritable maison de campagne de seize pièces.

Cette maison, qui est aujourd'hui éditée en pleine Russie, à Savinovska, résistera mieux aux injures du temps, dit son architecte, que les constructions en pierres ou en briques. Ses fondations, ses murs, toit et cloisons sont en papier comprimé.

Les cheminées sont elles-mêmes en papier mélangé d'amiante, en sorte que les feux de cheminée deviennent plus rares et sont absolument sans danger. Il est juste d'ajouter que cette maison a coûté à son propriétaire la jolie somme de 215.000 francs.

Cette maison ne détient pas, d'ailleurs, le record de la grandeur des édifices en papier. Ce record appartient à la Norvège, où l'on vient d'élever un temple pouvant contenir un millier de personnes. Toutes les parties de ce temple sont également en papier... sauf les cloches.

LA RÉPONSE

A Londres, ces jours derniers, un gentleman, embarrassé momentanément par son parapluie, le déposa dans le hall d'une maison de banque, après avoir préalablement appliqué sur le manche sa carte de visite sur laquelle il écrivit cette inscription:

« Ce parapluie appartient à un homme dont chaque coup de poing pèse 125 kilos. Je vais revenir. »

Un jeune vagabond, à la fois flou et loστή, qui passait par là, s'empara du parapluie et mit à sa place une étiquette portant cette inscription:

« Moi, j'ai des jambes qui font 18 kilomètres à l'heure... et je ne reviendrai pas. »

CALINO VENGEUR

On raconte les circonstances d'une agression dont fut victime un vénérable octogénaire.

Guibert et à Paule, et n'avait point osé accomplir toute seule ce pèlerinage.

On était aux premiers jours de mars. La neige fondait par les champs mornes et boueux, par les chemins défoncés. Sous le ciel bas, entouré d'arbres noirs et nus aux gestes désolés, la vieille maison de campagne prenait un aspect mélancolique et abandonné.

— Je n'aimerais pas à m'enterrer toute l'année ici, dit Madame Dulauren à Mademoiselle de Songeon, comme la voiture s'engageait dans l'avenue déserte.

La vieille Marie, voyant l'équipage, ne refusa pas à ces dames de les introduire, malgré la rigoureuse consigne. Elle courut annoncer les visiteurs, aussi vite que ses jambes le lui permettaient.

— J'avais donné l'ordre de ne pas recevoir, observa Madame Guibert avec tristesse. Et se tournant vers Paule: — Je n'ai plus de courage en face des étrangers. Pourquoi Madame Dulauren vient-elle troubler notre peine? Nous n'avons rien de commun; que nous veut-elle?

— Mère, je ne sais pas, dit Paule déjà debout, prête à sortir.

— Tu m'aideras à le recevoir.

— Non, mère, je ne veux pas le rencontrer. Madame Guibert regarda sa fille dont le visage pâle, frémissant, décelait aisément l'âme ardente.

— Paule, supplia-t-elle, ne m'abandonne pas. Je suis timide et gauche, souviens-toi. Le mal qu'on a fait s'oublie plus vite que le bien. Si elle me rappelait le passé, je ne saurais pas lui répondre. Reste avec moi, Paule.

La jeune fille n'eut pas d'hésitation et fit signe à la domestique d'introduire ces dames.

— Je resterais, mère.

Mademoiselle de Songeon, peu versée dans la diplomatie, céda le pas à Madame Dulauren qui porta la parole.

— ...Il sortait de chez lui, comme un vieillard en sort, à pas lents... Et Calino indigné: — Respectez donc les cheveux blancs!

CONFÉDÉRATION

Rachat du Jura-Simplon. — Dans le Journal de Genève, M. Marc Jaquet constate que les prévisions qu'il avait émises au sujet du rendement du Jura-Simplon sont justifiées par l'événement. Le superbénéfice de 1902 avait été estimé à 2,664,000 fr. par le Conseil fédéral dans son évaluation de la valeur de rachat de la Compagnie; M. Jaquet l'évalua à 3,200,000 fr., chiffre que les organes du Palais déclarèrent exagéré et fantaisiste. Or, d'après les chiffres du rendement de 1902, publiés dernièrement par la Compagnie, l'évaluation de M. Jaquet, bien loin d'être exagérée, reste en-dessous de la réalité. L'écart entre les chiffres de M. Jaquet et ceux du Conseil fédéral était de 536,000 fr.; l'écart réel est de 750,000 francs.

M. Jaquet conclut: Il nous paraît découler de ce fait pour les porteurs de Bons Jura que la répartition de 11 fr. 80, indiquée par le Département fédéral comme devant leur revenir sur le prix de rachat de 104 millions, doit naturellement s'augmenter de ce surplus de 750,000 fr.; ce qui portera le minimum à toucher à 16 fr. 20. C'est déjà mieux, sans doute, mais nous ne désespérons pas que le résultat final ne soit encore meilleur, car, entre autres, il est de toute justice que la Compagnie J.-S. soit traitée sur le même pied que les autres Compagnies déjà rachetées, le Central, le Nord et l'Union, c'est-à-dire qu'il lui soit alloué le tiers du superbénéfice de 1903, dont le mois de janvier présente déjà une plus-value nette de 93,000 fr. Ce mode de faire, uniforme et équitable, pourrait peut-être avoir comme résultat de faciliter singulièrement la liquidation de la Compagnie.

En Valais. — Dimanche soir est décédé à Viège, après une longue maladie, M. Jodoc Burgener, député et préfet du district de Viège. Le défunt sera vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. C'était un homme ouvert et affable, un excellent citoyen et un magistrat intègre. M. Burgener avait occupé aussi plusieurs années les fonctions de juge à la Cour d'appel.

Un incident électoral

Zurich, 25 février.

A l'occasion du dépouillement du scrutin de dimanche pour l'élection d'un instituteur dans le V^e cercle de la ville de Zurich, on a découvert une urne, contenant 1600 bulletins de vote pour l'élection au Conseil national du 26 octobre 1902, et qui n'avait pas été ouverte lors du dépouillement.

Cette découverte a produit une vive sensation à Zurich. Quinze membres socialistes du Conseil de Ville ont d'ores et déjà déposé une demande d'interpellation à ce sujet.

La Neue Zürcher Zeitung donne sur cet incident les explications suivantes:

Le 26 octobre 1902, les électeurs zuricois eurent à voter pour l'élection du Conseil national et du Conseil des Etats et sur l'adoption de la loi ecclésiastique. Dans le V^e cercle urbain, trois urnes avaient été disposées pour recevoir les bulletins dans cinq locaux différents. A l'issue de la votation, les quinze urnes furent réunies dans le même bâtiment. L'une des quinze a dû être oubliée dans le dépouillement. Elle contenait

— Vous avez été bien cruellement frappée, dit celle-ci en s'avançant vers Madame Guibert qui avait dû s'appuyer à la cheminée pour se lever de son fauteuil.

Puis, elle salua Paule dont elle sentait sur elle le regard ferme et l'attention hostile. Elle eut préféré son absence.

— Oui, répondit la mère de Marcel, Dieu nous éprouve.

Ainsi, elle donnait de suite à l'entretien un tour grave et religieux. Mademoiselle de Songeon hochait la tête en regardant le ciel, comme si elle avait senti l'autorité nécessaire pour appeler l'intervention divine.

— Que de consolations dans votre deuil! repréna Madame Dulauren. Ces témoignages unanimes qui célébraient l'héroïsme du commandant, ce concours de toutes les sympathies, de tous les regrets. A notre époque de démocratie, on n'honore point assez le mérite. C'est quelquefois la mort qui lui donne tout son prix, et devant sa perte irréparable on se reproche amèrement de l'avoir connu trop tard.

— Emue dès qu'on lui parlait de son fils, Madame Guibert soupirait:

— Elle s'excuse en ce moment d'avoir écarté Marcel. Elle se rend compte, enfin, de son erreur ancienne et la déplore. Mais Madame de Marthey n'aurait pas dû venir. Sa présence nous est douloureuse.

Elle regardait son interlocutrice, et ce regard lumineux éclairait sa figure dévotée comme un rayon de soleil pénètre, l'hiver, dans les bois sans feuilles. Paule demeurait sur ses gardes. Cependant, elle ne pouvait se douter de l'inconscience de Madame Dulauren.

(A suivre.)

La peur de vivre

PAR Henry BORDEAUX

Les deux ennemis se précipitaient l'un sur l'autre. Le maire retint Malliard, et Randon contint son collègue.

— Laissez-moi parler! suppliait le vieillard. Laissez-moi parler!

Et dans un intervalle de la discussion, il jeta ces paroles qui lui valurent l'approbation du maire et de Détraz, et qui terminèrent le débat:

— Pour réparer, Malliard, vous conduirez vos élèves à l'ensevelissement.

Et le maire, qui voulait s'attribuer la victoire, ajouta:

— Et vous hisserez tout de suite le drapeau à la fenêtre de la mairie, en le roulant pour le deuil.

Il s'éloigna en se rengorgeant, toujours escorté de ses deux conseillers.

— Maintenant, dit Randon, montons au Mauprat.

Simon applaudit bruyamment.

— Oui, oui. Le général a envoyé un officier, et le préfet un jeune monsieur avec de l'argent sur son pantalon. Le maire se fera représenter en personne, avec deux membres du Conseil comme de juste. Ça sera impressionnant.

Comme ils dépassaient le village, ils aperçurent, dans un champ, Pité dit le Rouge qui, la mine basse, s'écartait de leur regard.

— Arrive ici! cria Détraz sans parvenir à attirer son attention.

1830 bulletins pour l'élection du Conseil national. Ces bulletins ont été aussitôt comptés et placés sous scellés. Une enquête a été ouverte aux fins d'établir, notamment, si l'adjonction des 1830 bulletins retrouvés modifie les résultats des élections du 26 octobre.

Conférence des horaires

La conférence réglementaire pour arrêter l'horaire d'été de nos chemins de fer a commencé hier mercredi, 25 courant, à Berne. Le canton de Fribourg y était représenté par le Directeur des travaux publics ; M. l'ingénieur Weck y a pris part pour la Compagnie du Fribourg-Morat-Anet.

Le courrier du matin de Paris arrivera probablement par Lausanne et sera à Fribourg à 9 h. 45 ; sinon, il sera acheminé par la Directe et le Fribourg-Morat-Anet et arrivera à Fribourg à 10 h. 15.

Le train 114 arrivant de Berné à Fribourg à 2 h. 45 sera probablement reporté trois quarts d'heure plus tard et ne partira de Berné qu'après le départ du direct N° 10 pour arriver à Fribourg vers 3 h. 20 ; il continuera ensuite jusqu'à Palézieux ; l'embourgeoisement de la voie ne permet pas de le pousser à Lausanne avant le passage du grand express N° 12.

Le train 707 arrivant de Romont à Fribourg à 3 h. 25 conservera son horaire actuel et ne sera pas reporté à 5 h. 27 comme le prévoyait le projet.

Il est possible que l'on obtienne l'arrêt du direct N° 4 vers 11 h. 1/2, à Schmitzen ; le Département des chemins de fer s'est réservé une décision ultérieure à cet égard.

Le train 971 partant d'Yverdon à 3 h. 12 arrivera à Payerne assez à temps pour relever la correspondance des trains en départ pour Mondon et pour Morat. Il est probable que l'affaire de ce train sera accélérée jusqu'à Fribourg.

Le train arrivant l'été dernier à Fribourg à 7 h. du matin depuis Payerne va être très probablement rétabli.

Les réclamations les plus importantes formulées par les populations de notre canton recevront ainsi une solution satisfaisante, grâce à la bienveillance accoutumée de la Compagnie du Jura-Simplon et à l'Administration des postes.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER
Les brigands en Sicile. — Il y a un an, trois hommes entraient chez le chevalier Spano, riche propriétaire foncier de Marsala, l'invitant à leur remettre une somme. Sous couleur de la quêre, il passa dans la pièce contiguë et reparut muni d'un fusil. Ils déguerpirent en criant : « Nous reviendrons... » La marchandise leur donna incontinent la chasse et perdit dans l'aventure un gendarme et un cheval. Dès lors, le chevalier ne sortit plus qu'armé et ne s'éloigna pas. Malgré sa circonspection, il vient d'être capturé. Sa famille, qui ne reçoit pas de demande de rançon, le croit mort.

A Mascali, huit hommes se sont présentés chez Guillaume Turiddu, pépiniériste, dont ils convoitaient la femme pour lui couper sa lourde chevelure. L'œuvre, est ligoté et, la bouche bouchée d'étoffe, jeté dans un coin. La femme, surprise au lit, se frayé au couteau un chemin à travers les agresseurs et s'enfuit. Le même jour, à Santo Spirito, près Caltanissetta, Biase Dibilio se couchait, quand on frappa. Une hache à la main, il va ouvrir. Sa femme, inquiète d'une absence trop longue, se lève, sort et trébuche sur Biase qui gisait, frappé au crâne de deux coups de sa propre hache, encore plantée dans la seconde entaille.

Le nageur Tedermann. — M. Theo Tedermann, le nageur qui devait faire prochainement la traversée de Nice à Monaco, s'entraînait lundi matin, lorsqu'à 10 milles environ au large, il fut pris d'une faiblesse et faillit se noyer. L'embarcation qui l'accompagnait arriva juste à temps pour l'empêcher de couler.

Affaire de mardi gras. — A Vigo (Espagne), un garde municipal ayant malmené un masque, mardi, la foule irritée a élevé des protestations. L'officier qui dirigeait les municipaux fit charger la foule, qui répondit en lançant des pierres et des paquets de serpents ; les municipaux durent se réfugier à l'Hôtel-de-Ville. Un capitaine et un lieutenant, deux gendarmes à cheval et des soldats de l'infanterie étant survenus, on dit que le lieutenant aurait donné l'ordre de faire feu. En tout cas, des coups de fusil ont été tirés, amenant une panique dans la foule effrayée. Un enfant de treize ans qui a été tué et cinq personnes blessées, dont une mortellement, sont restés sur le terrain.

FRIBOURG

Elections communales

Le prononcé du Conseil d'Etat sur le recours de MM. Blanc et consorts visant la décision de l'autorité communale de Fribourg au sujet du mode d'élection à appliquer pour le renouvellement du Conseil communal qui aura lieu le 8 mars prochain, tranche une intéressante question. Il s'agissait de savoir si le retrait de signatures apposées au bas d'une demande de vote proportionnel, dans le but d'influer cette demande, après son dépôt, est admissible et efficace.

Deux demandes de vote proportionnel avaient été déposées les 13 et 14 février au Secrétariat communal : l'une portant 25, l'autre 53 signatures valables. Dans sa séance du 17 février, le Conseil communal prit connaissance de ces demandes et constata que deux des signataires de la première avaient retiré leur signature le 14 février, et que la demande elle-même avait été retirée par une déclaration verbale des initiateurs, faite à deux membres du Conseil communal. Quant à la seconde demande, celle de MM. Blanc et consorts, 31 de ses signataires avaient dans l'intervalle retiré par écrit leur adhésion.

Le Conseil décida, en conséquence, que l'une des demandes avait été retirée intégralement et l'autre ne réunissant pas le quorum légal de signatures (25), il n'y avait pas lieu d'en tenir compte et d'appliquer le mode proportionnel aux élections du 8 mars.

Les recourants argument, tout d'abord, que l'autorité communale est en défaut pour n'avoir pas affiché, conformément à la loi, leur demande dans les 48 heures dès le dépôt qui en a été effectué. Ils soutiennent que la demande de vote proportionnel devait être considérée comme définitivement acquise dès le moment du dépôt du quorum légal de signatures et que le retrait postérieur de celles-ci est inadmissible ; qu'au besoin, les signatures subsistant sur des demandes distinctes doivent être additionnées pour établir le quorum légal.

A quoi le Conseil communal répond que le désistement des auteurs de la première demande doit être considéré comme acquis, puisque l'interprétation de l'autorité communale à son égard n'a soulevé aucune réclamation de la part des intéressés ; on se trouvait donc en présence d'une seule demande, invalidée par le retrait de 31 signatures. En tout cas, le Conseil conteste absolument l'interprétation de MM. Blanc et consorts d'après laquelle ceux-ci seraient admis à faire état, pour compléter le quorum de signatures à l'appui de leur demande, des signatures subsistant sur une demande autre que la leur. L'art. 21 de la loi requiert comme condition de validité d'une demande le caractère d'unité collective.

Quant au fait que des signatures ont été retirées après le dépôt de la demande, fait par lequel les recourants s'estiment frustrés d'un droit civique, car il les met dans l'impossibilité de suppléer en temps utile au remplacement des signatures défaillantes, le Conseil communal se retranche derrière le silence de la loi qui ne prescrit aucun terme péremptoire pour le retrait des adhésions, l'intention du législateur étant de laisser aux signataires mieux informés le loisir de se raviser, avant le prononcé irrévocable de l'autorité communale.

Sur ce point, le Conseil d'Etat considère qu'un citoyen qui, par erreur, d'ol violence, aurait été amené à donner sa signature à une demande de vote proportionnel, conserve le droit de révoquer en tout temps sa signature, non seulement après le dépôt, mais même après l'affichage de la demande. Les recourants ne sauraient invoquer de texte légal contraire à cette interprétation.

Quant à leurs droits ils se prétendent victimes, par le fait de l'annulation de leur demande à un moment où il ne leur est plus possible de la valider par l'apport de nouvelles signatures, l'opinion du Conseil d'Etat est que cet argument ne vaut pas. La loi exige un concert homogène d'initiateurs de la demande, et l'on ne saurait admettre que le pouvoir d'imposer un mode facultatif et exceptionnel de votation soit conféré à un rassemblement d'éléments hétérogènes réunis au hasard.

Il en va de même de l'objection consistant à dire que d'autres citoyens, à défaut de ceux dont la demande a été annulée, auraient déposé une demande s'ils avaient su que la première dût rester infructueuse. Il s'agit ici d'un droit d'initiative que chaque groupe a le devoir d'exercer pour son compte, s'il est intéressé à le faire, et nul n'est admis à se prétendre lésé pour s'en être abstenu, quelles que soient ses raisons.

Toutefois, sur le point essentiel de savoir à partir de quel moment une demande de vote proportionnel doit être considérée comme définitivement acquise, le Conseil d'Etat estime que ce moment est celui du dépôt de la demande. A l'heure du

dépôt, les signatures ayant été vérifiées et reconnues valables et aucune réclamation n'ayant surgi quant à leur validité, la demande constitue un fait irrévocable.

Dans l'espèce, la supposition qu'elle puisse être entachée d'invalidité par suite d'erreur, de dol ou de violence est toute gratuite. Il n'est apporté aucune preuve que les retraits de signature aient été motivés par une raison de ce genre et l'on est obligé d'admettre qu'elles avaient été valablement données.

Cela étant, le Conseil conclut que la demande d'application du vote proportionnel pour la ville de Fribourg était irrévocablement acquise dès le 14 février, date du dépôt de la première demande.

Quant à la non publication de la demande, reprochée au Conseil communal, le Conseil d'Etat admet que celui-ci, tenant la demande pour non valable, n'était pas tenu de l'afficher.

Sur ces considérants, le Conseil déclare fondé le recours de MM. Blanc et consorts.

Tarif douanier. — Des assemblées publiques sont convoquées pour le dimanche 1er mars, dans les localités ci après, pour la discussion du nouveau tarif douanier :

- 1° Châtel-Saint-Denis, à l'Hôtel de-Ville, 3 h. du soir, conférence de M. de Vevay, directeur de l'Institut agricole de Péroles ;
2° Rue, à la Maison de-Ville, 2 h. 1/2 du soir, conférence de M. B. Collaud, chef de Bureau du Département de l'Agriculture ;
3° Morat, à l'Enge, 2 h. du soir, conférence en allemand de M. Kappeli, professeur à l'École d'Agriculture de la Rätti ;
4° La Roche, à l'Hôtel de Ville, 3 h. du soir, conférence de M. Barras, délégué à l'Union suisse des paysans.

Les drames du cabaret. — Un nommé Elie C., qui faisait du tapage dans un café de La Tour-de-Trême, fut mis à la porte par un témoin de la scène, à la requête de la tenancière. Dans le corridor, C. tomba si malheureusement qu'il se rompit la nuque.

Société fribourgeoise des sciences naturelles. — Séance ordinaire, Jeudi 26 février 1903, à 8 1/2 h. précises du soir, à l'hôtel de l'Antrache, 1er étage.

Tractanda : 1° Sur les procédés de fabrication des isolateurs en porcelaine avec présentation des matières premières, par M. le prof. Sartori. 2° Sur une sorte de fulgurite artificielle par M. le chanoine Castella.

DERNIER COURRIER

Saint-Siège
On télégraphie de Rome au Temps :

Léon XIII a besoin de beaucoup de ménagements. Le docteur Laponni lui a imposé d'accorder le moins d'audiences possible à cause d'un refroidissement qui remonte à plusieurs jours et qui se traduit par des accès de toux.

Les membres de la mission espagnole racontent que pendant l'audience particulière, soit que le Pape ait eu un moment de défaillance, soit qu'il n'ait pas bien vu le fauteuil sur lequel il devait s'asseoir, il serait tombé si un membre de la mission ne l'avait retenu.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Le Cap, 26 février.
M. Chamberlain quitte le sud de l'Afrique ; il s'est embarqué mercredi à bord du Normann. On attend son débarquement à Southampton vers le 13 ou le 14 mars.

Charlestown (Cavine du Sud), 26 février.
Une collision s'est produite mercredi, dans le comté de Raleigh, entre une centaine de gendarmes et 25 mineurs grévistes ; des coups de feu ont été échangés. 3 grévistes ont été tués et 6 mortellement blessés. 49 grévistes ont été arrêtés.

Francfort, 26 février.
Un télégramme de New-York à la Gazette de Francfort donne les détails suivants sur cette affaire :

8 grévistes auraient été tués et 12 grièvement blessés ; du côté du shérif, il y aurait eu 1 mort et trois blessés. Les gendarmes avaient reçu des instructions les enjoignant d'empêcher les grévistes de molester les ouvriers qui continueraient le travail. Les grévistes, armés de Manchester, ouvrirent le feu sur les fonctionnaires du gouvernement, dès qu'ils les aperçurent. Après la lutte, les gendarmes arrêtèrent une centaine de grévistes, pour la plupart Polonais et Hongrois.

Londres, 26 février.
On télégraphie de Sofia au Times que l'organisation centrale de la révolution en Macédoine a décidé d'ajourner le mouvement au mois d'août.

On considère comme de mauvais augure l'empressement avec lequel le Sultan a accepté le projet de réformes.

Amsterdam, 26 février.
Le président du conseil a déposé à la Chambre trois projets de loi qui se rattachent à la dernière grève des chemins de fer. Le président du Conseil a déclaré que le gouvernement avait été complètement pris par surprise par la grève. Il propose la création d'une brigade de chemin de fer du royaume, qui ferait le service en cas de nécessité.

Washington, 26 février.
Les leader du Sénat croient savoir que le président Roosevelt convoquera l'assemblée, en session extraordinaire, après le 14 mars, si le traité relatif au canal isthmique n'a pas été voté à cette date. M. Morgan qui avait été prié de cesser de combattre le projet s'y est refusé.

Washington, 26 février.
La Chambre des représentants a voté le projet de loi relatif au système monétaire des Philippines, sans les amendements que le Sénat avait adoptés le 16 février. Le projet, sans amendements, est ensuite retourné au Sénat qui l'a également adopté.

Madrid, 26 février.
D'après la version officielle sur les incidents de Vigo, la responsabilité du conflit entre la police et les masques incomberait à ces derniers qui ont assailli les gendarmes ; ceux-ci se seraient alors défendus. Le gouverneur de Vigo a donné sa démission ; l'inspecteur de police a été déplacé.

Paris, 26 février.
Les journaux annoncent qu'un chiffonnier a trouvé, mercredi soir, dans des immondices qu'on allait enlever à l'Avenue de Suffren, le cadavre d'un enfant coupé en morceaux. Les débris seront examinés aujourd'hui par les médecins légistes.

Washington, 26 février.
M. Bowen continue ses négociations. Il espère terminer le protocole avec la France cette semaine. L'ambassadeur de France à Washington a été un peu retardé dans son travail par suite de l'intervention du consul de France à Caracas qui a présenté différentes propositions au président Castro.

Londres, 26 février.
Une note communiquée aux journaux dit : La question du traitement séparé des trois puissances coopérantes dans l'affaire du Venezuela sera décidée par le Tribunal de La Haye. Les puissances examinent actuellement de quelle manière le cas sera présenté à ce Tribunal.

En ce qui concerne les réclamations allemandes de premier rang, on explique, qu'avant la signature du protocole, M. Bowen a remis au baron de Sternburg des chèques pour le paiement total de la créance en cinq versements mensuels consécutifs, payables le 13 des mois de mars, avril, mai, juin et juillet ; la question ne présente donc plus de difficulté.

Grindelwald, 26 février.
M. Frank Gordon, parti samedi dernier avec ses domestiques et cinq guides pour faire l'ascension de la Jungfrau, a dû revenir sans avoir pu réaliser son projet. Après deux nuits passées à la Barghiltte en attendant la fin de la tempête de neige, il s'est décidé à redescendre et est rentré mardi soir à Grindelwald en excellente santé.

Berne, 26 février.
Les nominations suivantes ont été faites dans le premier arrondissement de Lausanne : secrétaire de la direction, M. Albert Conoy, actuellement secrétaire du J.-S. ; à Lausanne ; chef de la comptabilité, M. Ch. Ramseier, actuellement chef du contrôle des dépenses du J.-S. ; chef du Contentieux, M. Louis Wenger, actuellement chef du service des réclamations du J.-S. ; chef du matériel, M. Frédéric Petit, actuellement chef de l'administration du matériel du J.-S. ; ingénieur en chef, M. Gustave Guénard, actuellement ingénieur en chef du J.-S. ; chef de l'exploitation, M. Emile Gorjat, actuellement inspecteur en chef de l'exploitation ; premier ingénieur mécanicien, M. André Cérésolo, actuellement ingénieur du J.-S.

Toutes ces nominations seront encore soumises à la ratification du Conseil d'administration des C. F. F.

Patronage de l'Association catholique suisse
Demandes de places :

- Un comptable, ou caissier allemand. Une servante de cure. Un jeune homme de 23 ans, pour un moulin. Un jeune homme allemand pour un bureau de chemin de fer. Un ouvrier seller-tapissier. Un jeune homme allemand ferait un échange avec un français. Un apprenti-boulangier. — Un valet de chambre.

S'adresser à Mgr Kleiser, Grand'Rue, 20, Fribourg, par écrit ou tous les jours à 1 h.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observatoire de l'École de Péroles, près Fribourg Altitude 636m



Table with 2 rows and 11 columns. Row 1: THERMOMÈTRE C. with columns for Feb 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, and a final column for 'Février'. Row 2: Values for temperature in Celsius for each day and the month average.

Table with 2 rows and 11 columns. Row 1: THERMOMÈTRE MAXIMA ET MINIMA with columns for Maximum and Minimum for Feb 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, and a final column for 'Février'. Row 2: Values for maximum and minimum temperature in Celsius for each day and the month average.

Table with 2 rows and 11 columns. Row 1: HUMIDITÉ with columns for Feb 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, and a final column for 'Février'. Row 2: Values for humidity percentage for each day and the month average.

Pour la Rédaction : J.-M. SOUSSENS.

Forman, sûr remède contre le rhume de cerveau



Le grand savant dont la physionomie est si connue s'exprimait ainsi dans une conférence à ses élèves :

« Hélas ! que j'en ai vu mourir des jeunes filles ! Au cours de ma longue carrière, j'ai apporté mes soins dévoués mais souvent impuissants à ces êtres charmants. L'intervention de la science arrivait tardive, et la maladie avait souvent marqué une victime de plus. La chlorose, l'anémie, dont les symptômes avaient été négligés par les parents par insouciance, par ignorance, parfois, il faut bien le dire, par pauvreté, avaient épuisé les dernières forces. Recommandons donc aux mères de veiller avec sollicitude sur leurs enfants à l'époque de la croissance, de la formation. Apprenons-leur qu'à ce moment le sang s'appauvrit, qu'il est de toute nécessité de le régénérer. »

La régénération du sang, c'est-à-dire la guérison de toutes les maladies qui ont pour cause un sang pauvre, comme l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, s'obtient facilement par le traitement des Pilules Pink. Parmi vos amis, vos connaissances, vous trouverez certainement quelqu'un qui aura fait usage des pilules Pink. Interrogez-le, il vous dira que les pilules Pink lui ont fait énormément de bien. C'est l'opinion de Mlle Blanche Courtinier, chez M. Clément, épicière, 90, Rue Saint-Lazare à Nogent-sur-Saône (Aube, France). Elle écrivait, en effet, dernièrement :

« J'ai vingt ans et ces temps derniers j'ai vu ma santé s'affaiblir. J'étais sans force aucune, mon visage était pâle. Je souffrais beaucoup d'un ensemble de maux qui me tenaient tous les jours, maux de tête, névralgies, digestions pénibles. J'étais en outre oppressée et essoufflée au moindre effort. J'ai lu une brochure qui était citée un grand nombre d'attestations de guérisons de personnes anémiques. Ces guérisons avaient été obtenues grâce aux pilules Pink. J'ai pris ces pilules qui, en peu de temps, m'ont rendue forte, gaie, et m'ont fait jouir d'une santé parfaite. »

Rappelez-vous que les pilules Pink sont non-seulement souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, mais qu'elles guérissent encore les maladies d'estomac, les rhumatismes et les affections nerveuses. Les pilules Pink guérissent là où les autres remèdes ont échoué. Vous trouverez les pilules Pink dans toutes les pharmacies et chez MM. Carlier et Jorin, droguistes à Genève, au prix de 3 fr. 50 la boîte et 10 francs les 6 boîtes franco.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANÉE

Régates internationales de Nice 26 février au 8 mars 1903

Régates internationales de Cannes 8 au 23 mars 1903

VACANCES DE PAQUES

Tir aux Pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et 2me classe A PRIX RÉDUITS POUR CANNES, NICE et MENTON

au départ de BELFORT, BESANCON et GENÈVE Validité : 20 jours, y compris le jour du départ. Avec faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément de dix pour cent (10 %).

Ces billets d'aller et retour seront délivrés du 22 février au 14 avril 1903 inclusivement. 616

Convocation

Les citoyens électeurs de la ville de Fribourg partisans de la représentation proportionnelle des divers intérêts locaux, en dehors de toute préoccupation politique, sont priés d'assister à une assemblée préparatoire en vue du renouvellement du Conseil communal, ce soir, jeudi 26 février courant, à 8 h., à la salle du 1^{er} étage de la Brasserie Peier.

Les signataires
de la demande de proportionnelle.

MODES ROBES

M^{lle} C. Beeguer

A partir d'aujourd'hui, grand choix de chapeaux mi-saison. H717F 633
HAUTE NOUVEAUTÉ

Flours et primeurs du Midi

Domaine d'AIGUEBELLE, LAVANDOV, Var.
Paniers de 10 à 20 fr., contre remboursement, à domicile.
Flours extra, beaucoup plus variées que dans magasins. Artichauts. Transport garanti. H1067X 400

A LOUER

pour le 1^{er} mars 1904, les grands domaines de la Part-Dieu, situés à 4 kilomètres de la ville de Bulle, de la contenance d'environ 600 poses, en prés, pâturages et estivages.
S'adresser au propriétaire : M. Auguste Clavel, villa Florimont, Lausanne, ou au notaire Dupré, Bulle. H58B 540

Inflammation des yeux

C'est avec grand plaisir que je vous remercie des soins que vous m'avez donnés par correspondance et par lesquels j'ai été guérie d'inflammation et rougeur des yeux ainsi que d'un ulcère qui j'avais sur la cornée depuis très longtemps. Je ne pourrai jamais vous prouver toute ma reconnaissance, mais au moins je ferai ce que je pourrai en vous recommandant chaudement aux personnes de ma connaissance qui souffrent des yeux. Bassecourt, Jura bernois, le 28 mai 1901. Aline Besançon. — Vu pour légalisation de la signature de M^{me} A. Besançon, apposée ci-dessus. Bassecourt, le 28 mai 1901. François Voyame, garde-police. — Adresse : < Polyclinique privée Glaris, Kirchstrasse 405, Glaris. >

Personne n'a besoin de jeter de l'argent!

J'ai repris de nouveau un grand stock de
COUVERTURES DE LITS JAQUARD
en laine de mouton, que j'expédie contre remboursement, au prix dérisoire de
Fr. 10 seulement la pièce
exp. par pièce à tout le monde. Ces couvertures, avec magnifiques dessins, sont pour riches et pauvres un article pratique, 205 cm. de long, 150 cm. de large, en laine de mouton de première qualité, molles, épaisses et commodes pour couvrir; spécialement avantageuses pour
hôtels, pensionnats et établissements
Que chacun profite de ce bas prix et se procure sans retard une couverture à l'essai, nous sommes certains que chacun renouvellera sa commande.
En cas de non-convenance, l'argent sera rendu. H1068Z 598
Agence principale : M. ABELES
ZURICH II, Mythenstrasse, 17, 1^{er} étage.

Mises publiques

Les héritiers de François Hees exposent en vente, par mises publiques libres, le lundi 16 mars prochain, dès 2 heures de l'après-midi, au bureau No 9, Maison-de-Ville, à Fribourg, les immeubles situés rue de l'Université (Varis), à Fribourg, soit maison d'habitation, atelier, hangar et jardin.
Prendre connaissance des conditions des mises chez M. Alph. Bourgnicht, notaire, à Fribourg. H72F 638

Timbres en caoutchouc

très solides
Timbres simples Fr. 0 40
Timbres de 1 à 3 lignes > 0 80
Timbres de forme ov. > 1 50
Monogrammes > 0 80
Cachets pour étiqu. > 0 80
Des exemplaires du Prix-Courant seront envoyés gratis et franco sur demande par la fabrique. H245F 362
A. Niederhäuser
Granges (Soleure)



Chevaux

Dressage de chevaux à la selle et à la voiture
Pension, vente, achat à la commission
Chevaux à l'entraînement. H2100F 628
Ecole de dressage, Montagny/Yverdon.

COMBUSTIBLES

Emile PILLOUD

10, AVENUE DE LA GARE, FRIBOURG
Houille de flammes Houille de forge
Anthracites belge et française
Coke de gaz Briquettes de lignite
et coke dur Briquettes pour chauffeuses
Charbon de bois
Bois de chauffage coupé et non coupé
Tourbe comprimée H3007F 90

Paul Mayer

GROS

DÉTAIL

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Téléphone FRIBOURG & ROMONT Téléphone

Tuiles. — Briques. — Drains. — Hourdis.

des Usines de la Société anonyme
des Tuileries de la Suisse romande

SPECIALITÉ :

Tuyaux, briques, pierres artificielles et produits en ciment de la maison
G. et A. Bangert, Lyss.
Ciment Portland de **Saint-Sulpice.**
Chaux lourde hydraulique de **Neiralgue** (Leuba et C^o), **Baulmes** et **Châtel-Saint-Denis.**
Ciment prompt de **Grenoble (Porte de France).**
Gypses de travail de **Villeneuve.**
Gypse à semer de **Pringy.** H407F 292

Produits réfractaires. — Ardoises.
Tuyaux en terre cuite d'Aarau, et en grès de Belgique.
Planelles en ciment, et en grès pour dallage de corridors, laiterie, etc.
Carreaux en faïence — Dessins les plus variés, pour revêtement de parois dans les cuisines, W. C., chambres de bains, etc.

Tuiles en verre, lucarnes en fonte.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE-LIBRAIRIE CATHOLIQUE SUISSE
13, GRAND'RUE, FRIBOURG

Ferdinand BRUNETIERE

Discours de Combat

NOUVELLE SÉRIE

LES RAISONS ACTUELLES DE CROIRE
Conférence prononcée à Lille, le 18 novembre 1900
L'IDÉE DE SOLIDARITÉ
Conférence prononcée à Toulouse, le 16 décembre 1900
L'ACTION CATHOLIQUE
Conférence prononcée à Tours, le 23 février 1901
L'ŒUVRE DE CALVIN
Conférence prononcée à Genève, le 17 décembre 1901
LES MOTIFS D'ESPÉRER
Conférence prononcée à Lyon, le 24 novembre 1901
L'ŒUVRE CRITIQUE DE TAINE
Conférence prononcée à Fribourg, en Suisse, le 18 janvier 1902
LE PROGRÈS RELIGIEUX
Conférence prononcée à Florence, le 8 avril 1902

Prix : 3 fr. 50

Pour trouver rapidement une place à Genève, en Suisse ou à l'étranger, écrivez à l'Agence David, Genève. H1121X 393

Jeunes lapins, géants, pl. lourde race, 5 fr. la paire; femelles portantes, 7 fr. 50. Félis, demi-croisé saucé, 10 fr. la p. Schmid-Saroni, Frauenfeld.

On cherche à acheter un bon immeuble locatif dans les prix de 50 à 60,000 fr., rapportant bien net 5%. Adr. offres à M. David, 20, rue St-Jean, Genève. 718

Ecole fribourgeoise de Vannerie

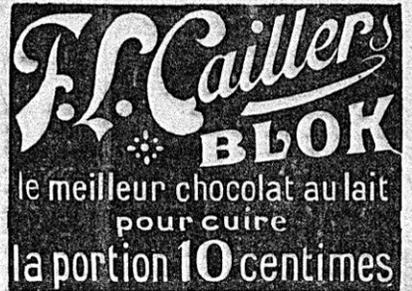
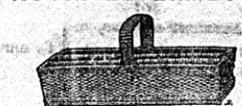
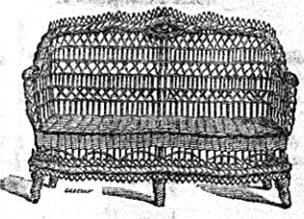
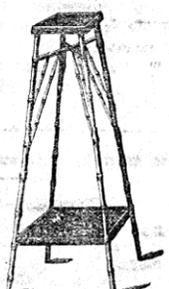
FRIBOURG PLANCHE INFÉRIEURE
Vannerie fine et ordinaire
Réparations de sièges en rotin
Cannage de sièges

RÉPARATIONS
Téléphone N° 164 94-14

MEUBLES ET SIÈGES

Art nouveau pour jardins et vérandas

MALACCA
ROTIN ET BAMBOU



Un jeune homme

cherche place dans un hôtel, magasin, ou autre emploi.
Adresser les offres à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous H614F. 593

Jeune demoiselle allemande

désire être reçue comme pensionnaire
dans une honorable famille de la ville, où elle aurait l'occasion d'apprendre le français et pourrait aider la maîtresse de la maison. Vie de famille exigée.
Offres, par écrit, à M. Hartmann, pharmacie Thürler et Koshler, Fribourg. H691F 623

Cours de cuisine

Un cours pratique pour dames et demoiselles se donnera à Fribourg, du 3 au 25 mars. On est prié de correspondre directement, par carte postale, à M. le prof. Alb. Mailard, Lausanne, qui enverra renseignements et programmes.

Dans une bonne famille de Disentis, on demande

une jeune fille

de 16-18 ans, recommandable sous tous les rapports, comme aide de la maîtresse de maison. Elle pourrait apprendre l'allemand et la tenue d'un ménage soigné. De sérieuses recommandations sont exigées. Ecrire de suite. — S'adresser à M. F. Berther, Allenspach, Disentis (Grisons). 620

A RÉMETTRE

un bon magasin

ÉPICERIE
avec logement. Peu de reprise. Adresser les offres, par écrit, sous chiffres H630F, à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg. 6 9

Vins de Neuchâtel

M. E. E. Girard, propriétaire des vignes de Boudry, offre à vendre la récolte de ses vignes de 1902; soit 35,000 litres de vin de Neuchâtel, excellente qualité, en fûts de 400 à 4000 litres. H533N 609

COMMANDITAIRE

Un industriel nouvellement et bien établi, cherche un commanditaire. — Ecrire sous chiffres U20347L à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne. 608

Une famille catholique agriculteur, cherche place de concierge à la campagne pour travailler la terre et soigner le bétail.
Adresser les offres, sous H671F, à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg. 607

A LOUER

pour le 25 juillet
à la villa Beau-Site
Schenberg

UN BEL APPARTEMENT

de 4 pièces, plus 2 chambres, mansardes, cuisine, cave, buanderie, porcelaine et jardin.
Vue magnifique
S'adresser à J. FISCHER, père. H068P 605

Petit hôtel-restaurant

serait à vendre en ville commerciale et station d'étrangers des bords du Léman. H1075L
S'adresser au notaire H. Richard, à Lausanne. 572

A louer prochainement un

CAFÉ-RESTAURANT

bien situé, à Fribourg.
S'adresser à M. Egli, banquier. H653P 580-304

On demande un bon domestique

(valet de chambre)
muni d'excellentes références.
S'adres. chez M. Hippolyte de Weck, rue Saint-Nicolas, Fribourg. H629F 576-294

A VENDRE

au centre de la ville de Fribourg, un bâtiment neuf, bien exposé au soleil et comprenant 7 logements et dépendances, buanderie et grande cour; conviendrait pour chaque métier, commerce ou pensionnat.
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg, sous H712F. 631

A LOUER

une chambre
H719F 632 meublée
S'adresser : Crbllet, N° 8.

On demande pour de suite un domestique de campagne et une servante
S'adresser chez J. Rancillac, 106, Pont-Suspendu, Fribourg. H716P 319 634

A LOUER

2 grandes chambres au 1^{er} étage, bien meublées; balcon au midi. H718F 636
Route du Gambach, 2.

Pendant le Carême

NORUE SALÉE & DESALÉE
Stockfish prêt à cuire

GODFISCH

Thou au détail et en boîtes
Sardines, depuis 30 ct. la boîte

GRAND CHOIX DE CONSERVES
Harengs Bismark et Rollmops
Harengs fumés et blancs

ANCHOIX

H719F 637 Chez :
Ch' Guidi-Richard
FRIBOURG

Mises libres

Pour cause de partage, l'hoirie Gaillard, en Redon, à Arvy de Pont, exposera à vendre, en mises publiques, une partie de son chéval, savoir : train de chalet complet, 2 chaudières, 1 baratte, 1 centrifuge, clochettes, 7 chers à 2 chevaux, dont 1 à pont, avec échelles pour conduire du bétail, tonneau, faucheuse à 2 chevaux, herse à champs et prairies, harnais, traîneaux, luges et chenaux, 2 hache-paille, machine à taper les faux, manège à 2 chevaux, moulin, 1 potager presque neuf, avec accessoires, ruchers avec abeilles.
Les mises commenceront le mardi 3 mars, à 9 h. du matin. H85B 6 5 L'hoirie Gaillard.

On demande pour la Suisse allemande, une

honnête fille

sachant cuire et connaissant les travaux du ménage, munie de bonnes références.
Adresser les offres, sous H695F, à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg. 627

ON DEMANDE

pour le 1^{er} avril, une
jeune fille catholique

de toute moralité, forte et active, aimant les enfants, pour tout le service d'un ménage.
S'adresser à M^{me} Neuhaus, charcuterie, Grand'Rue, 42, à Morges (Vaud). H996F 626

CAVE ET LOCAL

pour débit
de vins et liqueurs à l'emporter
sont demandés

à louer ou à acheter à Payerne-Corcelles-Domdidier ou Avenches. H3092L 559
Adresser offres au notaire Péloux, Payerne.

ON DEMANDE POUR TOUTES RÉPARATIONS
SERRURERIE, MACHINES À VAPEUR, SERRURERIE GÉNÉRALE, etc.
SONT ENFIN GUÉRIS. — Un TUBEZ, GRAUD, Courbevaux, Grangeles.

A LOUER

deux grandes et belles chambres meublées de 1 à 2 lits, à monsieur ou dame honnête. S'adresser à M. Xavier Bader, rue Marcello, 20, Fribourg. 572